

**SUBVENTIONS
TERRITORIALES
2022 DE L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT**

**BILAN DE GESTION DU PROJET SPORTIF
FÉDÉRAL 2022 DE LA FFC**

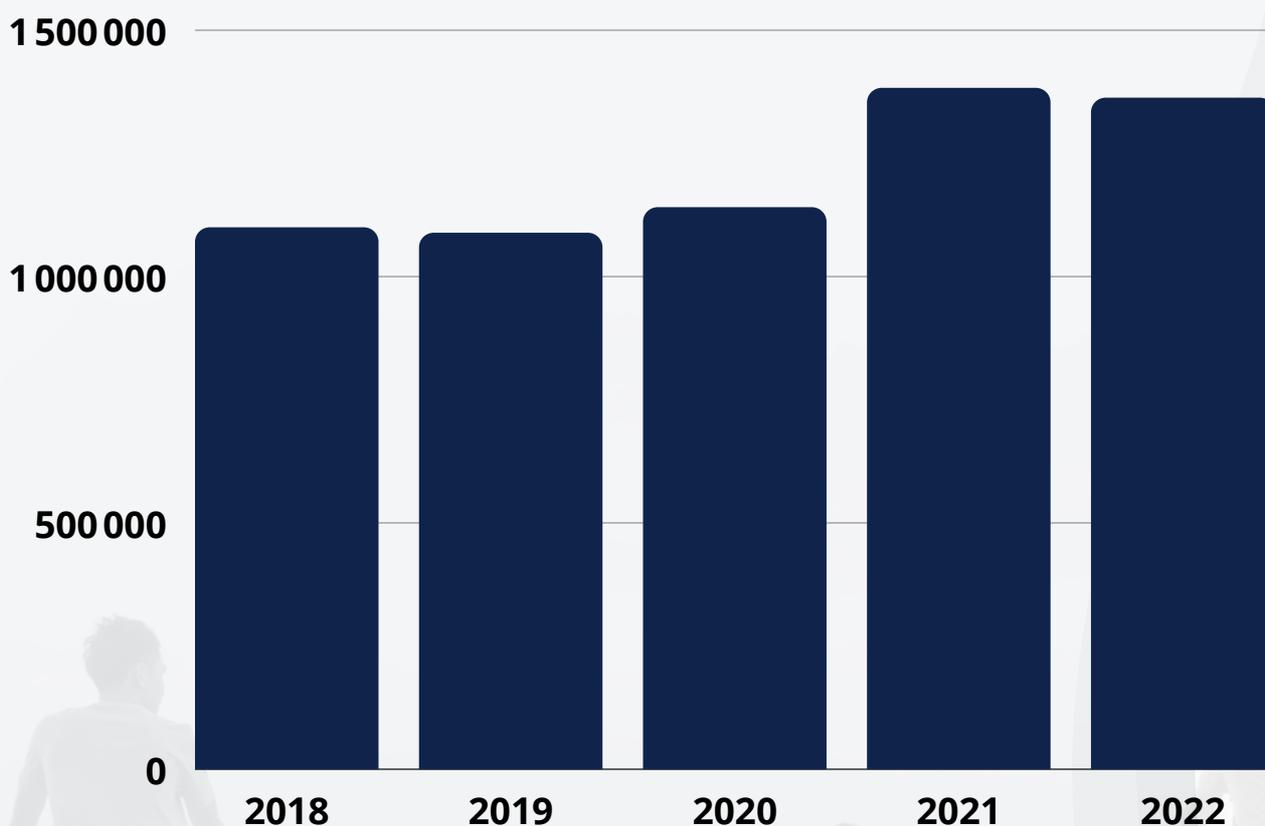
**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Les Projets Sportifs Fédéraux de l'Agence Nationale du Sport permettent de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet sportif fédéral, « Tous ensemble pour 2024 »

La FFC a disposé pour l'année 2022 d'une enveloppe de subventions de 1 360 500 € à attribuer, soit une légère baisse de 1,4 % par rapport à l'année 2021, qui s'explique notamment par la suppression des aides du Plan de Relance.



L'enveloppe PSF attribuée à la FFC a augmenté fortement entre 2020 et 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par les crédits liés au Plan France Relance suite à la crise sanitaire. Pour cette campagne 2022, l'enveloppe attribuée à la Fédération reste proche de celle de 2021, malgré la suppression de l'aide liée à la relance de l'activité.

ORGANISATION MISE EN PLACE

Les axes stratégiques du dispositif de la FFC :

Afin de s'inscrire dans un processus qualitatif, et en phase avec le nouveau projet fédéral, deux thématiques ont été modifiées par rapport à l'année 2021, mais la volonté fédérale est de s'inscrire dans la continuité et donc de conserver les thématiques principales. Les comités devaient présenter un projet de développement global intégrant les thématiques proposées dans les documents d'accompagnement, et, s'ils le souhaitaient, ils pouvaient effectuer une demande complémentaire sur la thématique "Accession territoriale au haut niveau".

Préconisation : les projets des comités devront être plus ciblés sur trois grands axes maximum. L'instruction 2023 sera plus attentive à l'élaboration de ces projets en cohérence avec le projet fédéral "Tous en selle pour 2024" et les comités seront accompagnés en ce sens.

Pour les clubs, la demande de subvention a été effectuée sur des projets répondants à des axes prioritaires du projet fédéral, ainsi que des thématiques imposées par l'ANS. Ces thématiques ont légèrement évolué pour cette année 2022 :

- Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme
- Animations et manifestations cyclistes pour toutes et tous
- Savoir rouler à vélo
- Vivre vélo au féminin
- Cyclisme santé
- Responsabilité Sociétale des Organisations (nouvelle thématique)
- ETR actions sportives
- ETR optimisation de l'entraînement
- PPF actions sportives
- PPF optimisation de l'entraînement

Préconisations : il conviendrait de mieux communiquer sur les thématiques pouvant être prioritaires, et ainsi éviter d'enregistrer des demandes inégales selon les actions..

Elargissement de la commission nationale d'étude et d'attribution

Cette commission d'attribution installée en 2019 par le Bureau Exécutif fédéral en application de l'article 18 du règlement intérieur de la FFC est restée globalement similaire par rapport à 2021. La parité élu.es/techniciens.nes de cette commission est efficiente et particulièrement appréciée de ses membres.

Cette commission a pour mission de :

- Définir les principes et la méthode d'étude des dossiers sur la base des orientations stratégiques définies par le Bureau Exécutif de la FFC
- Etudier les demandes formulées : éligibilité et qualité
- Transmettre la liste des bénéficiaires à l'Agence Nationale du Sport
- Transmettre pour information au Bureau Exécutif de la FFC la liste des bénéficiaires
- Organiser l'évaluation de la mise en œuvre des projets subventionnés
- Transmettre l'évaluation à l'Agence nationale du sport
- Présenter un bilan annuel au Bureau Exécutif et au Conseil fédéral de la FFC

Le fonctionnement de cette commission vise son indépendance sur la procédure d'attribution. Les instances dirigeantes (bureau exécutif et du Conseil fédéral) valident les orientations et les critères, après avis de l'ANS le cas échéant et évaluent les effets des subventions attribuées sur la mise en œuvre du projet fédéral.

La FFC dispose d'une charte d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble des membres licenciés de la FFC.

Préconisation : il serait intéressant que le comité d'éthique de la FFC puisse être saisi pour observer le fonctionnement de la commission d'attribution et formuler des avis et préconisations.

Les outils d'accompagnement, de suivi et d'étude :

Sur la base des outils numériques de communication et bureautiques internes de la FFC, les outils suivants ont été déployés pour cette quatrième année de campagne :

- Rubrique Internet dédiée à la présentation des procédures de demandes de subventions pour les structures affiliées à la FFC
- Fiches d'accompagnement à la rédaction des projets (clubs et comités)
- Grille d'analyse des projets des clubs gérée en ligne (pouvant servir de document de suivi pour les référents régionaux)
- Une formation pour les référents régionaux ANS
- Organisation de 3 webinaires nationaux pendant la campagne ANS
- Visite en région pour effectuer des retours de la campagne 2021, et présenter les orientations 2022.

Préconisation : il conviendrait de fournir aux comités régionaux une grille plus simple à manier, ou bien de leur fournir une méthodologie simplifiée de l'utilisation de la grille d'analyse.

Grille d'analyse des projets des clubs renseignée par les commissions ANS des comités régionaux :

Comité régional en charge de l'analyse :
Nom du club affilié
Numéro du projet déposé
Le projet s'insère dans l'une des thématiques suivantes ?
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif du club ? Note de 1 à 4
Comment évaluez-vous la capacité d'initiative du club ? Note de 1 à 4
Le projet implique des partenaires financiers ?
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en oeuvre ?
Le projet présenté est adapté aux moyens du club ?
Le projet prévoit un échéancier réaliste ?
Le projet répond à des besoins bien identifiés ?
Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville" ?
Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale" ?
Mobilisation d'un prestataire professionnel rémunéré ?
Mobilisation d'un salarié au sein du club ?
L'action présentée est-elle accompagnée d'un projet de formation des acteurs au sein du club (bénévoles ou professionnels) ?
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel 2022 du CLUB

Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel du PROJET présenté
Précisez le montant de l'aide ANS sollicitée pour le projet
Le budget présenté pour le projet est-il cohérent ?
Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents ? Note de 0 à 4
Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet ?
Le club a-t-il bénéficié d'une subvention ANS en 2021 ?
Action 1 du club financée en 2021
Action 2 du club financée en 2021
Action 3 du club financée en 2021

Grille d'analyse des projets des comités départementaux renseignée par la commission nationale ANS :

Nom de l'évaluateur
Nom du Comité Départemental
Numéro du projet déposé
Comité régional d'appartenance
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif et/ou de développement du club ?
Le projet implique des partenaires financiers ?
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en oeuvre?
Le projet présenté est adapté aux moyens du comité ?
Le projet prévoit un échéancier réaliste ?
Le projet répond à des besoins bien identifiés ?
Le projet présenté est-il cohérent par rapport au territoire du comité et à son bassin de développement ?
Le projet est-il cohérent avec le projet fédéral ?
Thématique 1
Thématique 2
Thématique 3
Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville"
Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale"
Le projet présenté permet-il de développer ou de pérenniser un ou plusieurs emplois au sein du comité ?
Le projet est inclusif
Le projet contribue à améliorer la sobriété énergétique
Les actions présentées sont-elles accompagnées d'un projet de formation des acteurs au sein du comité (bénévoles ou professionnels)
Le budget présenté pour le projet est-il cohérent ?

Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents ? Note de 1 à 4
Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet ?
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel 2022 du comité
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel du projet présenté
Subvention demandée 2022
Proposé 2022
Montant accordé en 2021
% subvention demandées/budget du comité
% subvention demandées/budget projet

Grille d'analyse des projets des comités régionaux renseignée par la commission nationale ANS :

Nom de l'évaluateur
Nom du Comité Régional
Numéro du projet déposé
Le projet visant à être soutenu est-il cohérent avec le projet associatif et/ou de développement du comité?
Le projet implique des partenaires financiers
Le projet implique des institutions ou autres organisations dans sa mise en oeuvre
Le projet présenté est adapté aux moyens du comité
Le projet prévoit un échéancier réaliste
Le projet répond à des besoins bien identifiés
Le projet présenté est-il cohérent par rapport au territoire du comité et à son potentiel de développement ?
Le projet est-il cohérent avec le projet fédéral ?
Thématique 1
Thématique 2
Thématique 3
Le projet est prévu dans un territoire "Quartiers Politique de la Ville"
Le projet est prévu dans un territoire "Zone de revitalisation rurale"
Le projet présenté permet-il de développer ou de pérenniser un ou plusieurs emplois au sein du comité ou de ses structures affiliées ?
Le projet est inclusif
Le projet contribue à améliorer la sobriété énergétique
Les actions présentées sont-elles accompagnées d'un projet de formation des acteurs au sein du comité (bénévoles ou professionnels)
Le budget présenté pour le projet est-il cohérent ?
Les indicateurs d'évaluation présentés sont-ils pertinents? Note de 0 à 4

Donnez en quelques mots votre appréciation globale du projet
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel 2022 du comité
Précisez le montant total des recettes du budget prévisionnel du projet présenté
Subvention demandée 2022
Proposé 2022
Montant accordé en 2021
% subvention demandées/budget du comité
% subvention demandées/budget projet

Plusieurs éléments peuvent permettre d'expliquer les différences de montants accordés aux différents projets déposés, par rapport aux montants demandés. Ces éléments sont les suivants :

- La cohérence du projet déposé par rapport au projet fédéral. Les dispositifs initiés par la fédération doivent être pris en compte par les clubs dans leur demande, personnalisable selon les projets déposés. Un projet déposé sans prendre en compte l'un des dispositifs ne peut ainsi être financé.
- La note affectée au projet issue de la grille d'analyse, cf ci-dessus, qui peut, selon la qualité du projet déposé, permettre d'attribuer l'ensemble du montant demandé par le club, une partie du montant, ou bien ne pas être financé.
- Le report d'un projet déposé lors de la campagne 2021. Effectivement, si une action a été réalisée partiellement, ou bien si elle n'a pas pu être réalisée, il était nécessaire de continuer la réalisation de l'action, et n'était ainsi pas possible d'être financé sur une action avec des objectifs similaires à l'action prévue sur 2021.
- Le seuil minimal permettant le financement. En effet, le montant minimal pour qu'une structure soit financée est de 1500 € (1000 € pour les clubs situés en ZRR). De ce fait, certains clubs et comités n'ont pu être financés suite à une demande avec un montant trop faible.
- La demande globale enregistrée selon les dispositifs peut impacter le montant accordé. En effet, certains dispositifs sollicités de manière trop importante peuvent engendrer la dotation d'une enveloppe un peu moins importante que certains dispositifs, qui enregistrent moins de demandes.
- Les dispositifs prioritaires ou les contraintes de l'ANS. Certains dispositifs, d'une campagne à l'autre, selon le contexte fédéral peuvent être appréciés comme prioritaires. Ainsi, les projets déposés dans le cadre de ces dispositifs peuvent permettre un financement plus important.

Les outils de suivi :

L'instruction de dossiers de clubs, ou comités n'ayant pas encore fourni leur bilan de l'année précédente, peut poser problème sur la gestion des reports d'actions dû à la crise sanitaire.

Préconisation : Il serait idéal de pouvoir bloquer la démarche de demande de subvention dès lors que le bilan de l'année passée n'a pas été déposé.



PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Calendrier de la campagne :

Les structures impliquées dans cette campagne (ANS, FFC, comités, clubs) ont fait preuve d'une bonne gestion qui a permis de clôturer l'instruction des dossiers à mi-juin, comme initialement prévu.

La campagne de dépôt des dossiers a été ouverte dès le 15 Mars 2022, et clôturée le 15 Avril 2022.

Les comités régionaux ont ainsi pu donner leurs avis sur les projets des clubs jusqu'au 27 mai.

Les travaux d'étude et d'attribution de la commission nationale ont pu avoir lieu les 31 mai et le 1er juin 2022.

Versement des subventions aux clubs et comités par l'ANS dès la fin juillet 2022.

ACTION	ECHEANCES
Ouverture de la campagne de demande de subvention sur « Le Compte Asso »	15 mars 2022
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux)	15 avril 2022 à 20h
Dépôt des bilans des subventions ANS 2021 sur Le Compte Asso (LCA) et réponses aux enquêtes bilan enquête en ligne FFC	Au plus tard le 30 juin 2022
Vérification des pièces administratives des dossiers des clubs et des Comités Départementaux	Fev-Avril 2022
Remontée des analyses des projets « clubs » par les référent-e-s régionaux	27 mai 2022
Réunion d'attribution des subventions par la Commission ANS de la FFC	31 mai - 1 juin 2022
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport	à partir de juillet 2022
Versement des subventions	à partir de juillet 2022
Bilan des projets subventionnés	au plus tard en 30 juin 2023

Moyens humains intégrés à la campagne :

Gérald Bien-Aimé, alternant depuis 2020, a été placé au sein de la DTN, pour suivre et assurer la vérification des pièces administratives, la coordination administrative et logistique des travaux de la commission d'étude et d'attribution. Un deuxième poste occupé par Aymeric Avril, salarié au sein de la Fédération a été mobilisé, permettant la préparation des outils en amont de la campagne, ainsi que l'analyse des données liées à cette dernière.

Ces deux postes de gestion sont occupés pour la seconde campagne consécutives par les mêmes salariés, en plus du DTN adjoint au développement et l'accompagnement des territoires, ce qui marque une certaine stabilité.

Par ailleurs le renforcement de l'équipe développement au sein de la DTN permet de bien mobiliser les référents nationaux de chaque thématique, pour orienter les choix stratégiques annuels, appuyer l'élaboration des documents et suivre les structures soutenues.

Une analyse des projets au plus près du terrain :

Les référents régionaux animent la commission d'étude et d'attribution et ils coordonnent l'analyse des projets présentés par les clubs affiliés à la FFC et la remontée vers la commission nationale. leur rôle est central dans la procédure d'attribution des subventions. La commission régionale, par sa connaissance des clubs et des acteurs de terrains, est en capacité de donner un avis circonstancié sur l'opérationnalité des projets et leur adéquation avec le contexte et les enjeux régionaux et locaux. L'analyse est menée au travers d'une grille d'analyse commune à tous les projets et à tous les comités. La commission nationale propose l'attribution des subventions à l'ANS sur la base de ces remontées, après avoir harmonisé l'ensemble des retours. Depuis 2019, des commissions régionales ont été mises en place. il est appréciable de noter que quasiment tous les comités régionaux ont mis en place ces commissions paritaires élus/salariés.

Préconisation : il faut trouver une solution pour maintenir l'équilibre Elu.e, Manager Technique Régional, et salarié.e (si possible) au sein des commissions.

L'attribution des subventions :

S'agissant des comités régionaux et départementaux, la commission d'étude et d'attribution a garanti l'éligibilité administrative des dossiers et a recherché autant que possible le maintien des équilibres territoriaux par rapport aux subventions attribuées en 2021, en cohérence avec les notes techniques attribuées.

Dans la suite de la campagne 2021, les élus du Bureau Exécutif ont également souhaité que les aides attribuées aux comités régionaux via les mécénats ASO et la LNC soient traitées par la commission nationale ANS afin d'assurer une meilleure cohérence de déploiement du projet fédéral. Il est notamment important de noter que le cumul des montants ANS/ASO/LNC attribués par la fédération aux comités régionaux s'élève à 706 200 € en 2022.

S'agissant des clubs, la grille d'analyse saisie par les référents régionaux permet l'attribution d'une note à chaque projet. La commission d'étude et d'attribution a vérifié l'homogénéité des notes entre les territoires et a analysé de manière approfondie les contenus des projets les mieux et les moins bien évalués.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE LA CAMPAGNE 2020

Les dossiers déposés et subventionnés

	Dossiers subventionnés en 2020	Dossiers subventionnés en 2021	Dossiers subventionnés en 2022	Dossiers déposés en 2022
Comités régionaux	16	16	16	16
Comités départementaux	65	62	65	68
Clubs	211	252	247	296
TOTAL	292	330	328	380

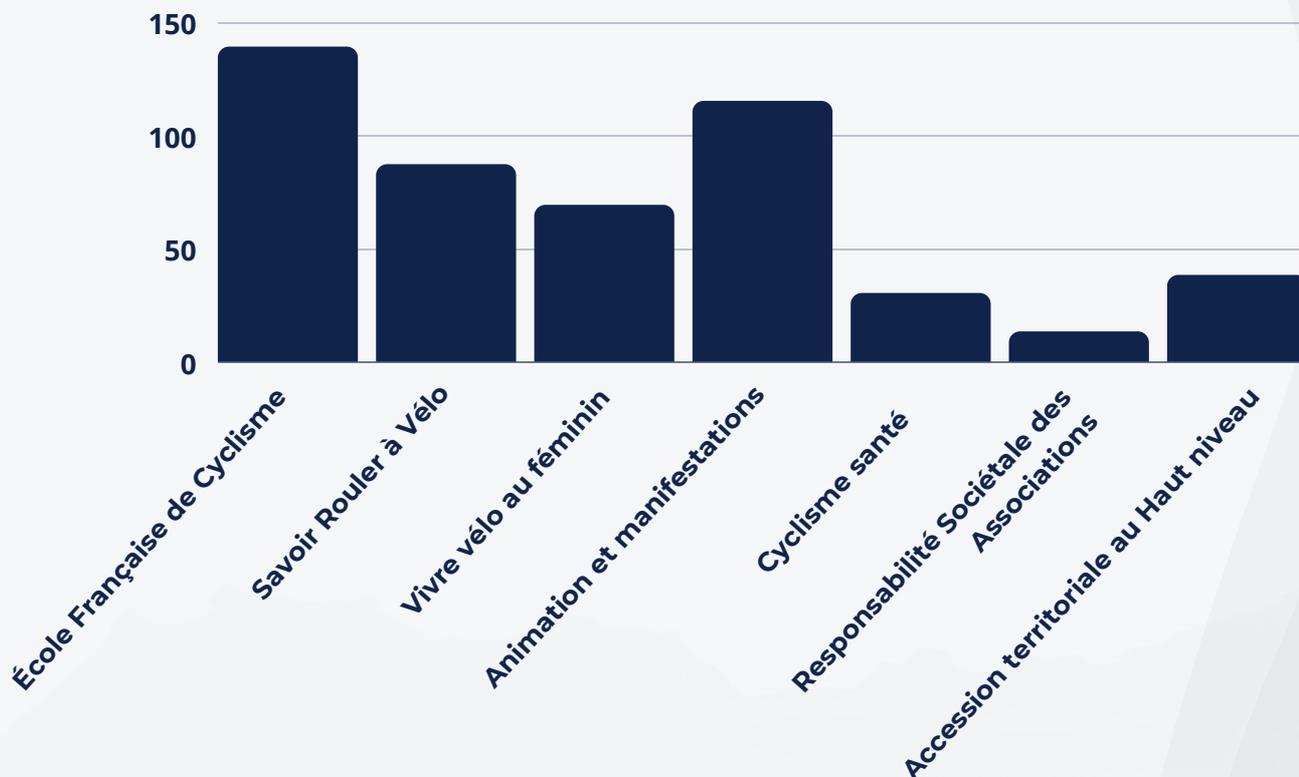
Au total, 576 projets (pour 587 en 2021) ont été déposés par 296 clubs affiliés. La moyenne du nombre de projets déposés par club est ainsi de 1,9 projets.

Sur les 1 360 500 € distribués lors du PSF 2022 de la FFC, 715 000 € ont été affectés aux clubs (pour une demande de 2 437 487 €), soit 52,5% des subventions affectées et 645 500 € aux comités (pour une demande de 1 164 372 €) soit 47,5% de l'enveloppe.

La Fédération a, lors de la campagne 2021 dédié 52% aux clubs, contre 48% de l'enveloppe totale aux comités. L'objectif fixé par l'ANS d'atteindre en 2024, 50% de subventions accordés aux clubs est atteint depuis 2021 par la FFC, et maintenu en 2022.

Au final les 1 360 500€ attribués par l'ANS pour le PSF 2022 de la FFC sont loin de couvrir la demande cumulée des clubs et comités de 3 601 859 €, mais ces chiffres révèlent tout de même une belle dynamique de projets fédéraux.

Tous les types de projets ont été investis pour les clubs... mais de manière inégale, dans une cohérence fédérale



Les projets visant l'accueil et l'encadrement d'offres pour les jeunes sont les plus fréquents (39 %), avec 139 projets visant la structuration d'une Ecole Française de Cyclisme et 87 relatif à la mise en œuvre d'une offre « Savoir Rouler ».

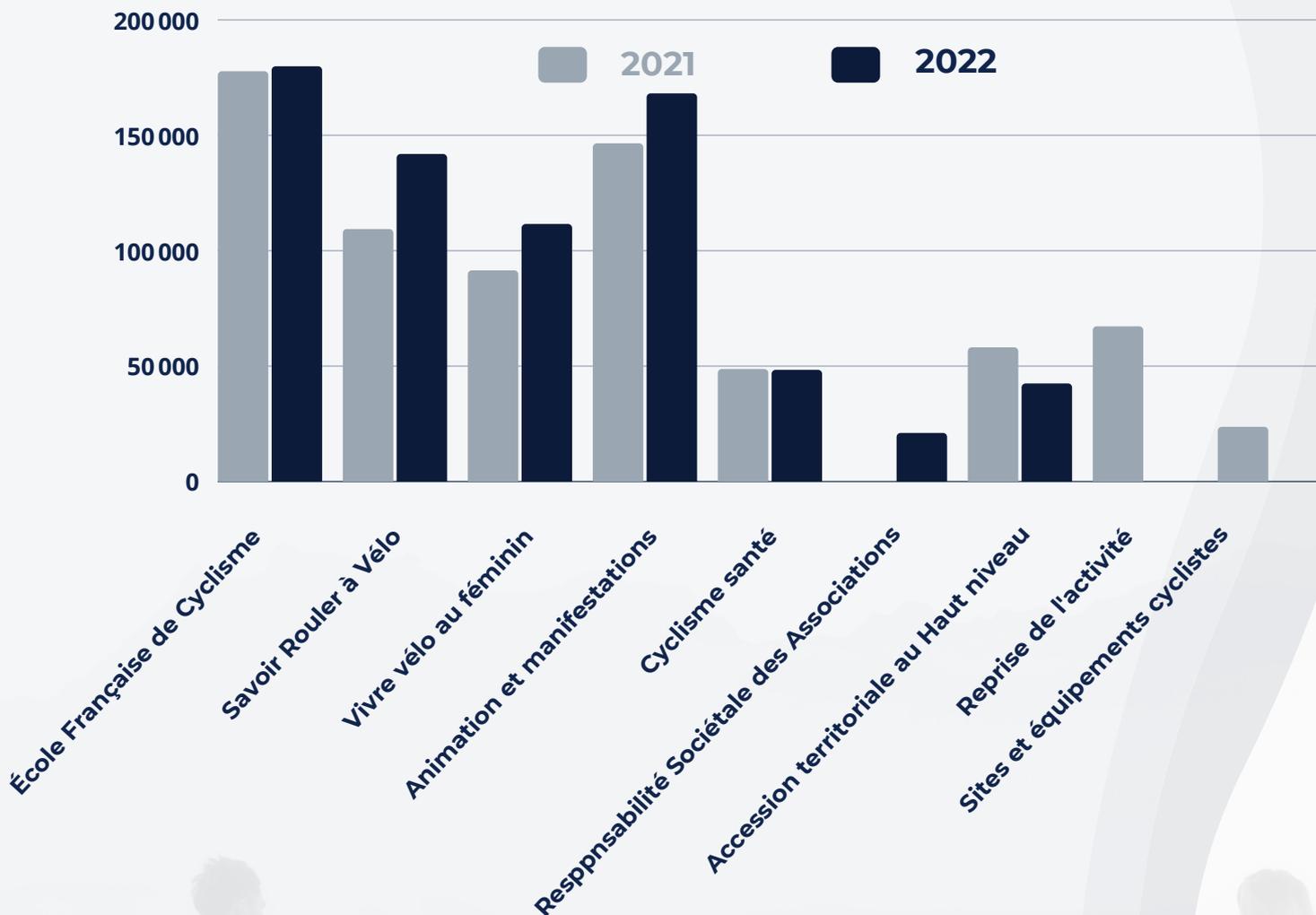
Les projets visant l'organisation d'animations et de manifestations cyclistes pour tous représentent près de 20% des demandes avec 115 projets subventionnés, ce qui marque la troisième grosse tendance de ce PSF 2022.

Les projets qui s'inscrivent dans l'axe stratégique de la féminisation du cyclisme français représentent près de 12%, avec 69 projets dédiés au Vivre Vélo au Féminin.

Le cyclisme santé enregistre 30 actions subventionnées, (5%), et l'accession territoriale au Haut Niveau est maîtrisée avec 38 actions soutenues (7%)

Une nouvelle thématique a pu voir le jour dans le cadre de cette campagne 2022. Il s'agit de la responsabilité sociétale des organisations, qui comptabilise 13 actions (2%).

Montants affectés par thématique pour les clubs



Des projets globalement conformes aux attentes :

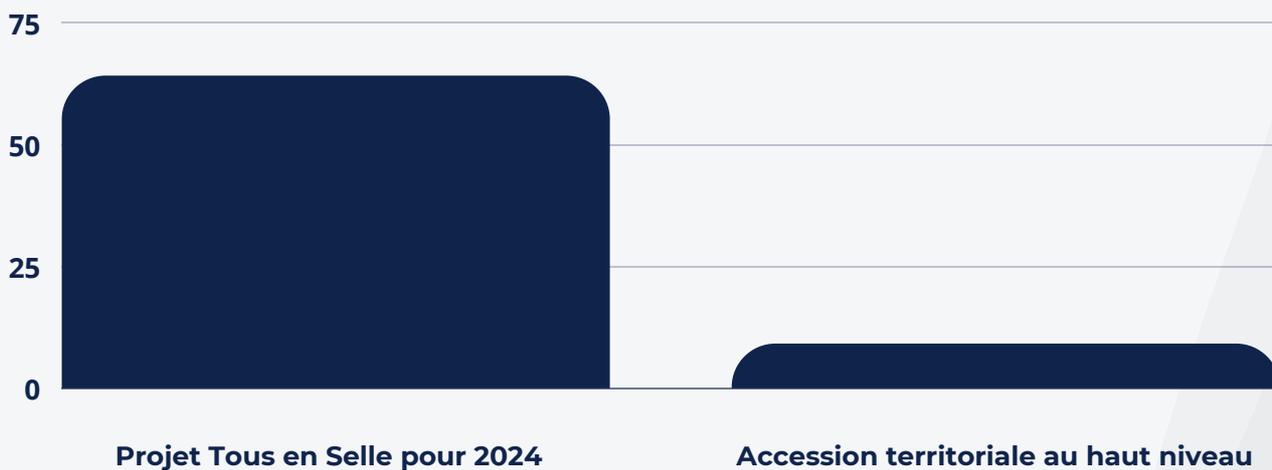
L'application de la grille d'analyse des projets des clubs a réellement permis de discriminer les projets sur leur qualité.

Les projets qui obtiennent les meilleurs niveaux d'analyse démontrent, outre des budgets et des descriptions cohérentes, qu'ils mobilisent des partenaires locaux et qu'ils doivent permettre de répondre à des besoins de développement dans le territoire proche du club et par rapport à la stratégie de développement fédéral.

Un grand nombre de comités financés

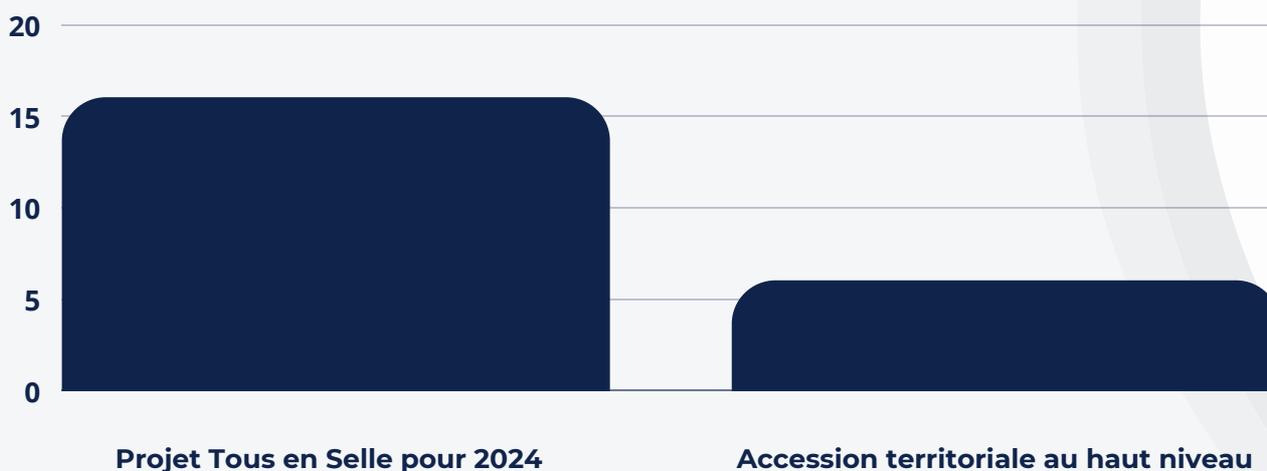
Les comités départementaux :

Nombre de dossiers déposés par thématique pour les comités départementaux



Les comités régionaux :

Nombre de dossiers déposés par thématique pour les comités régionaux



Des évolutions territoriales 2021/2022 globalement homogènes avec quelques exceptions

	Montants accordés en 2021 (cumul clubs, CD et CR)	Montants accordés en 2022 (cumul clubs, CD et CR)	Différence en %	Structures subventionnés
Auvergne-Rhône-Alpes	179 050 €	177 250 €	- 1 %	55
Bourgogne-Franche-Comté	96 580 €	69 500 €	- 28 %	13
Bretagne	71 900 €	86 800 €	+ 21 %	22
Centre-Val de Loire	39 000 €	36 500 €	- 6 %	10
Grand Est	112 400 €	122 900 €	+ 9 %	30
Hauts-de-France	83 500 €	58 600 €	- 30 %	13
Ile-de-France	63 500 €	84 100 €	+ 32 %	23
Normandie	76 300 €	49 600 €	- 35 %	13
Nouvelle-Aquitaine	176 500 €	157 900 €	- 11 %	47
Occitanie	98 870 €	112 950 €	+ 14 %	29
Pays de la Loire	86 950 €	93 500 €	+ 8 %	18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54 400 €	66 450 €	+ 22 %	22
Guadeloupe	58 000 €	58 000 €	0 %	9
La Réunion	101 000 €	101 000 €	0 %	16
Martinique	54 450 €	54 450 €	0 %	5
Guyane	31 000 €	31 000 €	0 %	3
TOTAL	1 380 400 €	1 360 500 €	- 1,4 %	328

Perspectives et suites envisagées

Cette quatrième campagne de subventions territoriales de l'ANS gérée par la FFC montre une certaine stabilité dans le nombre de dossiers déposés par les clubs.

Au regard de cette demande, on peut estimer après la mise en place de quatre campagnes PSF, que le nouveau dispositif est maintenant intégré dans le paysage fédéral de la FFC.

La démarche projet est à renforcer dans la qualité des dossiers proposés, notamment sur l'ingénierie financière qui pourrait être encore largement améliorée. Ingénierie, qui au-delà des dossiers déposés pour le PSF auprès de l'ANS, servira aux clubs et comités à mieux conforter leur modèle économique. Les outils pour accompagner ces démarches sont opérationnels et seront déployés auprès des clubs et comités au cours de temps de formation et d'échanges, déjà amorcés dans les territoires avec les membres des commissions ANS au sein des comités régionaux FFC.

Il est appréciable de noter que les outils de dépôt et de gestion en ligne mis en place par l'ANS et par la FFC sont opérationnels et adaptés, sur ce sujet également l'accompagnement et la formation des porteurs de projet sont primordiaux. Il conviendrait de pouvoir intégrer les grilles d'analyse des projets depuis la plateforme OSIRIS.

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

